

ne produisaient plus d'effet sur les esprits éclairés, tant l'abus les avait discrédités; aussi le saint-père, qui en connaissait l'impuissance et le ridicule, ajouta-t-il la clause que les possessions de Visconti seraient données aux princes qui en feraient la conquête, espérant exciter de cette manière la cupidité de Henri, frère de l'archiduc d'Autriche.

Matthieu Visconti, qui était un habile politique, envoya aussitôt un ambassadeur à l'archiduc pour lui représenter qu'en opprimant les Gibelins, partisans déclarés des empereurs, il agissait contre ses propres intérêts et préparait le triomphe de Louis de Bavière : la justesse de ces représentations frappa l'archiduc, qui empêcha son frère de prendre parti pour le pape.

Jean, déçu dans son espérance de trouver un vengeur, essaya sa dernière ressource, et prêcha une croisade contre ses ennemis. A sa voix s'organisèrent des bandes d'aventuriers, auxquels il donna pour solde des indulgences et le pouvoir de commettre viols, pillages et massacres sur leur route. Ces misérables ayant rejoint les troupes de Robert, roi de Naples, prince ambitieux et fanatique, marchèrent contre les Gibelins et remportèrent d'abord quelques avantages sur eux : Matthieu prit ensuite sa revanche, repoussa l'armée de l'Église hors de ses domaines, et força les croisés à lever le siège de Milan.

Furieux de ce nouvel échec, le pontife écrivit aux ecclésiastiques d'Italie et d'Allemagne, aux gouverneurs des villes, des communautés, ainsi qu'aux habitants des provinces, qu'en sa qualité de protecteur de l'empire, il leur ordonnait de poursuivre à outrance Louis de Bavière, sous peine d'ex-

communication, d'interdit, de confiscation; les menaçant en cas de refus de les déferer, comme hérétiques, au tribunal de l'inquisition. Il cita en outre et pour une seconde fois l'empereur à Avignon, pour être jugé par le sacré conclave. Louis ne se mit pas en peine de la citation; et au jour fixé personne ne se présenta en son nom : le pape lança alors contre lui une sentence terrible, et le menaça pour la seconde fois de le livrer aux inquisiteurs; ce qui ne produisit aucun résultat.

Jean suspendit un instant ses poursuites contre le prince, et parut se venger sur les fraticelles des insultes que ses puissants ennemis lui avaient faites. Il renouvela ses persécutions contre ces malheureux avec plus d'acharnement qu'auparavant; non-seulement il les signala aux inquisiteurs comme perturbateurs du repos public, mais encore il eut l'impudeur de les appeler des infâmes menteurs, parce qu'ils affirmaient que Jésus-Christ et les apôtres n'avaient jamais possédé de grands biens temporels.

Michel de Césène, général des frères mineurs, et Guillaume Occam, célèbre religieux anglais, furent tellement scandalisés de cette proposition, qu'ils répondirent aussitôt par une protestation énergique, appelant impies et mensongères les paroles du saint-père, et le déferant lui-même aux tribunaux de l'inquisition pour être brûlé vif.

Jean, outré de l'audace de ces moines, ordonna à leurs évêques de les faire arrêter; mais il rencontra une formidable opposition précisément où il comptait trouver une obéissance passive; les prélats refusèrent de servir d'instruments à la haine du pontife. Bien plus, les docteurs Marfile de Pa-

doe et Jean de Gand, de la secte des fraticelles, et les plus redoutables adversaires de la papauté, se rendirent auprès de l'empereur et lui parlèrent en ces termes.

« Prince, depuis un grand nombre d'années le trône de
 » l'Église est occupé par des scélérats qui s'arrogent, au
 » nom du Christ, le droit de commettre impunément tous
 » les crimes, de dépouiller les rois et les peuples de leurs
 » richesses, de faire périr dans des tortures inouïes les
 » hommes courageux qui repoussent leur audacieuse préten-
 » tion à l'infaillibilité. Nous venons à vous, au nom de nos
 » frères, pour vous supplier, prince, d'employer tous vos
 » efforts à la destruction de cet horrible despotisme théocra-
 » tique, et au renversement de cette chaire pontificale, la
 » honte de l'humanité. Rappelez-vous que les prêtres sont les
 » plus méprisables des hommes, et que le pape est le plus
 » infâme, le plus abominable des prêtres. Ne souffrez pas
 » plus longtemps que des larrons, des sodomites, des assas-
 » sins, enchaînent les nations, et dévorent dans la mollesse et
 » dans les débauches la substance des peuples laborieux.
 » Faites, prince, que nous voyions le terme d'un tel scan-
 » dale!..... »

Louis de Bavière accueillit favorablement les deux doc-
 teurs, et leur confia même la rédaction des manifestes viru-
 lents qu'il lança contre Jean XXII. Dans un de ces écrits, le
 saint-père était accusé d'un grand nombre de crimes, et par-
 ticulièrement de celui d'hérésie. Comme il lui était très-diffi-
 cile de se justifier des imputations d'avarice et de simonie,
 il entreprit du moins de prouver son orthodoxie, ne vou-
 lant pas imiter en cela Boniface VIII, qui se glorifiait ou-

vertement d'être athée. Des propositions qu'il émit relative-
 ment à certains points de controverse, on en conclut que
 le pontife était en opposition formelle avec le défunt pape Ni-
 colas III, qui se trouvait ainsi rangé parmi les hérétiques.
 Du reste, cette circonstance n'avait rien de fort extraordi-
 naire; car c'est un principe admis dans l'Église, que les
 papes ont toute autorité pour abolir les décrets de leurs pré-
 décesseurs, pour condamner leur mémoire et pour faire sup-
 plier leurs cadavres, le privilège de l'infaillibilité n'étant
 que viager.

Marfile de Padoue composa alors son célèbre traité connu
 sous le titre de Défenseur de la paix, et Jean de Gand publia
 un ouvrage également remarquable sur la puissance ecclésias-
 tique. Jean XXII n'osa pas déférer ces deux ouvrages aux
 tribunaux de l'inquisition; il se contenta de condamner les
 cinq propositions suivantes:

« Jésus paya tribut à l'empereur, parce que les biens tem-
 » porels appartiennent à César; — le Christ, en mourant,
 » ne laissa aucun chef visible pour gouverner ses adeptes; et
 » cette parole qui lui est attribuée, Tu es Pierre, et sur cette
 » pierre j'élèverai mon Église, n'est qu'une fourberie sacer-
 » dotale, car il est prouvé que saint Pierre, pendant sa vie,
 » eut moins d'autorité que saint Paul et que plusieurs autres
 » disciples de Jésus; ainsi il ne doit pas y avoir de vicaire
 » du Christ; — les papes ayant été créés par les princes, ceux-ci
 » ont le droit de les nommer, de les déposer et de les punir;
 » — tous les prêtres ont une égale autorité et une égale juri-
 » diction; — les ministres du culte, même réunis en concile,
 » ne peuvent infliger aucune punition à leurs collègues... »

Ainsi le pontife poursuivait en même temps de ses anathèmes les docteurs d'Allemagne qui voulaient renverser sa domination, et cherchait à exciter des révoltes contre l'autorité de l'empereur.

Déjà son étoile pâlisait : à Rome, Sciarra Colonna avait chassé l'aristocratie nobiliaire et avait établi un conseil de cinquante citoyens qui gouvernaient les affaires de la ville. Néanmoins, pour maintenir sa nouvelle constitution, Sciarra, comprenant qu'il ne pouvait se passer encore de l'appui du clergé, envoya des ambassadeurs à Avignon pour supplier le pape de rentrer à Rome avec sa cour, comme le lui ordonnaient les décrétales et les canons; le prévenant que s'il persistait à prolonger son séjour en France, les citoyens seraient forcés de choisir un autre pape pour gouverner l'Église.

Devant une ouverture semblable, qui n'était rien moins qu'un ordre de Sciarra Colonna, le saint-père dissimula sa colère; il répondit qu'il avait le plus grand désir de rentrer en Italie; mais qu'à son grand regret il ne pouvait entreprendre immédiatement ce voyage, les chemins n'étant pas sûrs, et qu'il se mettrait en route dès que Rome serait délivrée des Gibelins; qu'en attendant il nommait le roi Robert sénateur, et Jacques Sabelli ainsi qu'Étienne Colonna consuls. Il remit également aux députés une proclamation adressée aux citoyens, pour les exhorter à vivre en paix et à réunir leurs forces afin de combattre Louis de Bavière l'hérétique.

Cette réponse fut loin de satisfaire les Romains, qui désiraient le retour de Jean XXII, moins pour lui-même que pour le profit qu'ils tiraient de la résidence d'une cour

souveraine qui répandait sur eux l'or arraché aux autres peuples. Ils s'adressèrent alors à l'empereur et le prièrent de choisir Rome pour sa capitale, lui vantant la position de cette ville, d'où on pouvait, disaient-ils, pacifier la péninsule et mettre fin aux troubles soulevés par le clergé : ils firent appuyer leur demande par les Gibelins de Toscane et par ceux de Lombardie. Ces démarches déterminèrent Louis à faire un voyage à Rome, non pour s'y installer, mais afin de s'y faire sacrer et de faire nommer un autre pape en remplacement de l'indigne Jean XXII.

D'abord l'usurpateur se rendit à Trente, où il réunit les principaux chefs des Gibelins, afin de conférer avec eux sur les moyens à prendre pour la pacification de l'Italie; ensuite il convoqua en assemblée les prélats, les docteurs et les nobles de sa faction : en leur présence il déclara le pape atteint et convaincu d'hérésie sur seize articles, et le fit excommunier.

Immédiatement après la tenue de cette diète, le prince franchit les montagnes et se rendit à Milan, où il reçut la couronne de fer des mains de l'évêque d'Arezzo. Cependant son intervention loin d'apaiser les troubles sembla les augmenter, par l'effervescence qui se manifesta dans les deux partis; Guelfes et Gibelins revendiquant tous la souveraineté des villes, et soutenant leurs prétentions les armes à la main. En outre, les Romains, qui n'aspiraient qu'à faire déclarer leur ville capitale de l'empire, se voyant déçus dans leurs espérances, se détachèrent peu à peu de la cause de Louis de Bavière, et envoyèrent secrètement au pape une nouvelle ambassade pour le supplier de venir au milieu

d'eux. Jean promit aux députés de se rendre à leurs désirs, et pour gagner du temps, il lança une nouvelle bulle d'excommunication et de déposition contre l'empereur; en même temps il leur remit pour le cardinal Jean des Ursins, son légat en Toscane, des instructions portant qu'il devait s'entendre avec eux pour se rendre maître absolu de la ville sainte; il lui enjoignit également de publier la sentence d'anathème, d'interdit et de déposition contre Louis de Bavière, et de soulever les seigneurs ultramontains contre ce prince, pendant que lui-même déciderait les électeurs allemands à nommer un autre roi.

Jean des Ursins obéit ponctuellement aux ordres du saint-père; il publia les censures contre l'empereur, et se présenta devant Rome avec le prince de Morée, frère de Robert de Naples, et une troupe de bandits calabrais, qui pénétrèrent de nuit par surprise dans la cité Léonine et se saisirent du quartier et de l'église de Saint-Pierre. Le légat en avait déjà pris possession au nom du pape, lorsque survinrent les Gibelins: la basilique fut attaquée vigoureusement, et après un combat de trois heures, Jean des Ursins et le prince de Morée en furent chassés honteusement. Le calme étant rétabli, Louis de Bavière fit son entrée dans Rome et fut accueilli avec de grands témoignages de joie par la majorité des citoyens.

Comme les Guelfes avaient abandonné la ville dans la crainte d'être victimes de la fureur populaire, le prince ne trouva aucune opposition, et se fit couronner dans l'église de Saint-Pierre, par Jacques Albertin, neveu du cardinal de Prato. Après la cérémonie, il fit lire sur l'ambon du temple trois

édits par lesquels il s'engageait à maintenir la foi catholique, à honorer le clergé et à protéger les veuves et les orphelins.

Et le jour même que l'empereur faisait une déclaration aussi solennelle de ses sentiments pacifiques, le pape lançait contre lui une bulle terrible, appelant le peuple aux armes et promettant des indulgences plénières à tous ceux qui se croiseraient contre l'hérétique Louis de Bavière.

Enfin le prince se détermina à punir l'audace de ce vieillard implacable: il convoqua une grande assemblée du clergé, de la noblesse et du peuple, sur la place du palais de Saint-Pierre, et au jour indiqué, un moine augustin appelé Nicolas étant monté sur une estrade, s'adressa aux assistants en criant par trois fois: « Quel est celui d'entre vous qui veut » défendre le prêtre Jacques de Cahors, qui se fait appeler le » pape Jean XXII? » Personne n'ayant répondu, il déploya une longue pancarte qui contenait la liste des crimes reprochés au pontife, et qui se terminait ainsi: « Ne pouvant plus souffrir la domination de ce prêtre de Cahors, qui s'est lui-même proclamé souverain pontife, chef suprême des rois » et des empereurs, dominateur spirituel et temporel du » monde, nous l'accusons d'avoir fait périr des milliers d'innocents pour s'emparer de leurs dépouilles, et d'avoir fait » un tarif pour assurer l'impunité de toutes les débauches et » de tous les crimes. Enfin, à cause des faits rapportés dans » notre présente déclaration, nous le déposons de l'évêché » qu'il a usurpé; nous ordonnons que ses biens soient saisis, » que sa personne soit livrée à nos officiers, et nous défendons à tous les chrétiens de communiquer avec lui, sous » peine de privation des fiefs qu'ils tiennent de l'empire. »

Aucun des partisans du pape n'osa prendre sa défense; seulement le lendemain un jeune noble, Jacques Colonna, vint sur la place Saint-Marcel, et en présence de quelques curieux il lut une protestation en faveur de Jean, et l'afficha à la porte de l'église. Mais cette bravade n'eut aucun résultat; lorsqu'il vit l'affluence du peuple devenir plus considérable, il sauta à cheval et s'enfuit prudemment à Palestrine, chez son père. Jacques en fut, du reste, récompensé par le pontife, qui lui donna un évêché, quoiqu'il n'eût pas même atteint l'âge de recevoir les ordres ecclésiastiques.

Louis de Bavière fit ensuite publier une loi portant « que le » pape serait tenu de faire sa résidence à Rome, et ne pourrait » s'en éloigner sans l'autorisation du peuple et du clergé; » que même en son absence la cour et le consistoire continueraient à siéger dans la ville sainte, et que dans le cas » où le pontife transgresserait ces dispositions, il serait privé » de la dignité souveraine et considéré comme mort. » Après quoi on procéda à l'élection d'un pape en remplacement de Jean XXII.



NICOLAS V,

ANDRONIC III
PALÉOLOGUE,
empereur d'Orient.

ANTIPAPE.

CHARLES IV,
PHILIPPE VI,
rois de France.

Conspiration contre l'empereur. — Jean XXII est condamné à mort.
— Élection de Pierre de Corbière. — Son histoire avant son pontificat. — Jean essaye de rendre le nouveau pape ridicule en excitant la femme dont il était séparé depuis quarante ans à revendiquer ses droits d'épouse légitime. — Les deux papes s'excommunient. — Le parti de Jean se relève en Italie. — Le général des frères mineurs se déclare pour l'empereur. — Singulier accord entre les deux papes. — Abjuration de Pierre de Corbière.

Pendant que Louis de Bavière procédait à la déposition de Jean, celui-ci poursuivait ses négociations avec les princes d'Allemagne pour faire élire un nouvel empereur, et organisait même une conspiration en Italie pour le faire assassiner. Ces menées ayant été découvertes, Louis rendit un décret qui condamnait le pontife à la peine de mort; et il ordonna aux Romains de se réunir immédiatement sur le parvis de Saint-Pierre, afin de procéder à l'élection d'un autre chef de l'Église. Louis, revêtu des ornements impériaux et placé sous un dais, présida l'assemblée, ayant à ses côtés le vénérable Pierre Rainalluci, de l'ordre des frères mineurs.

Jacques Albertin, évêque de Venise, ayant demandé par